

Communiqué

Tarifs de l'électricité 2026

Baisse des tarifs de l'électricité et nouvelle structure tarifaire

En 2026, la majorité des clients des Services industriels de Lausanne (SiL) verront leur facture d'électricité diminuer, grâce à la baisse du prix de l'énergie et des coûts d'utilisation du réseau. Par ailleurs, les «coûts de la mesure» – couvrant l'installation des compteurs ainsi que les systèmes et processus liés au relevé de la consommation d'électricité – seront désormais facturés séparément, avec un prix mensuel fixe, conformément aux nouvelles exigences de la législation fédérale. Pour un ménage lausannois moyen, le tarif intégré TTC baissera de 7,7% en 2026, soit une économie d'environ CHF 75.– par an.

Prix de l'énergie

En 2026, le prix de l'énergie pour le produit de base Profil Simple nativa diminuera de 13,1% (-1,49 ct/kWh) pour s'établir à 9,88 ct/kWh. Cette baisse s'explique principalement par:

- la diminution du prix de l'électricité sur les marchés et la politique d'approvisionnement à moyen et long terme menée par les SiL;
- une nouvelle disposition fédérale qui modifie la méthode de calcul de la marge des fournisseurs.

Afin de garantir la stabilité des prix, la Municipalité poursuit sa stratégie d'attribuer l'entier de la production électrique lausannoise – provenant de l'usine hydroélectrique de Lavey et des centrales solaires de SI-REN SA – à l'approvisionnement de base destiné aux clients régulés (ménages et PME principalement), leur garantissant à long terme un prix proche des coûts de production.

Utilisation du réseau

Le tarif d'utilisation du réseau électrique baissera de 24,1% pour atteindre 12,10 ct/kWh en 2026. Cette diminution est due à:

- la facturation séparée des coûts de la mesure;
- la réduction du taux de l'intérêt autorisé perçu sur la part non-amortie des investissements dans le réseau;
- la baisse des coûts des réseaux amonts, liée à la nouvelle structure tarifaire de Swissgrid (transport national de l'électricité).

Coûts de la mesure

Les coûts de la mesure couvrent les coûts d'installation des compteurs, ainsi que ceux des systèmes et processus de relevé de la consommation d'électricité. A partir de 2026, ils seront facturés séparément et de manière forfaitaire, indépendamment de la quantité d'énergie consommée, conformément aux modifications de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI).

Le tarif appliqué par les SiL sera de CHF 7,50 par mois (soit CHF 90.– par an) et par compteur basse tension. En conséquence, le montant minimum annuel de CHF 72.–, jusqu'ici appliqué aux très faibles consommations (Minimum Pay), sera supprimé. Ce forfait est, pour la majorité des clients, compensé par la réduction du tarif d'utilisation du réseau susmentionné. Seuls les très faibles consommateurs pourraient être légèrement impactés à la hausse par cette nouvelle obligation fédérale.

Taxes et redevances

La facture d'électricité comprend également diverses taxes et redevances perçues par la Confédération, Swissgrid, les cantons et les communes. L'ensemble des taxes et redevances pour les Lausannoises et Lausannois baissera de 12,4% à 7,954 ct/kWh en 2026, de la manière suivante:

Swissgrid:

- la taxe pour les services système baissera de 50,9 %, pour s'établir à 0,27 ct/kWh;
- la taxe pour la réserve d'électricité augmentera à 0,41 ct/kWh (+78,3 %);
- un nouveau supplément de 0,05 ct/kWh sera introduit pour les coûts solidaires, conformément aux articles 15b et 14bis de la LApEI (travaux sur les réseaux locaux et soutien temporaire à l'industrie).

Taxes cantonales: le montant de l'émolument cantonal sur l'électricité augmentera à 0,024 ct/kWh (+20%).

Taxes communales: les taxes lausannoises pour l'efficacité énergétique et pour le développement durable baisseront toutes deux de 1,84 à 1,3 ct/kWh (-29%). Les taxes des autres communes connectées au réseau de distribution lausannois seront connues d'ici la fin de l'année.

Taxes fédérales: elles resteront inchangées en 2026.

Impact global sur la facture 2026

Pour un ménage lausannois au tarif de base nativa Profil SIMPLE, consommant 2'500 kWh/an avec un seul compteur, le tarif de l'électricité intégré (énergie + réseau + mesure), toutes taxes comprises, diminuera de 7,7 % en 2026, soit une économie d'environ CHF 75.– par an.

«En 2026, nous réussissons à conjuguer les investissements indispensables à la transition énergétiques dans nos infrastructures et nos productions locales d'énergie renouvelable avec une baisse des tarifs pour la grande majorité de nos clients, tout en adaptant notre structure de prix aux nouvelles exigences fédérales. C'est dans cet esprit que continuera de travailler la Municipalité, afin de garantir un maximum de stabilité aux tarifs tout en réalisant les investissements nécessaires pour la transition énergétique de notre région», précise Xavier Company, Directeur des Services industriels de Lausanne.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Xavier Company, conseiller municipal en charge des Services industriels de Lausanne, 021 315 82 00**
- **Enrique Wunderlin, responsable de la division approvisionnement des SiL, 021 315 81 09**

Toutes les fiches tarifaires sur www.lausanne.ch/electricite-tarifs-2026

Lausanne, le 29 août 2025